

*Impôt sur le revenu—Loi*

Monsieur le Président, il paraît que l'effet combiné, la combinaison de deux choses a effectivement résulté en une forte baisse dans les émissions des actions accréditives. Selon les chiffres qui me sont disponibles, au Québec, on avait vu environ 560 millions de dollars d'émissions de ces actions accréditives en 1987, mais cette année, on prévoit que cela va tomber jusqu'à seulement environ 90 millions de dollars. Au Canada, on prévoit également une baisse d'environ 1,2 million de dollars d'actions accréditives et l'an passé jusqu'à 500 millions de dollars pour toute l'année 1988. Pourquoi, monsieur le Président?

Alors, la réponse est simple. D'un côté, l'impact, le krach d'octobre l'an passé a effectivement eu un impact spécialement fort pour l'investissement dans les projets d'exploration minière. Et cela, c'est quelque chose qui n'était pas évitable du côté du gouvernement.

Mais d'un autre côté, monsieur le Président, l'incertitude qui a été créée par la décision du gouvernement, en juin l'an passé, dans le contexte de la Réforme fiscale, d'abandonner tout stimulant pour l'investissement et le développement de nos ressources minières, a eu un impact très négatif sur les actions accréditives dû au fait qu'en juin l'an passé le gouvernement a annoncé qu'il allait effectivement abandonner le mécanisme qui avait donné tellement d'investissements, qui avait donné tellement d'essor économique à des régions telles l'Abitibi et Schefferville, et beaucoup d'autres régions au Québec, et dû au fait qu'ils ont tenu cette position pour une longue période de temps, malgré les pressions, malgré les instances qui sont venues de tous les côtés parmi l'industrie minière, surtout au Québec mais aussi dans le Nord de l'Ontario.

Finalement, monsieur le Président, après la coalition qui comprenait les municipalités, les compagnies d'exploration, les bourses, les syndicats, les institutions éducationnelles, etc., après, ces groupes ont formé une coalition pour sauver les actions accréditives. Finalement, monsieur le Président, on a commencé à faire des progrès.

[Traduction]

C'était la même chose dans le nord de l'Ontario. Nous serons témoins d'une baisse très considérable de la prospection et des investissements miniers en 1988 dans le cadre du programme des actions accréditives, en raison notamment de l'incertitude qui y règne par suite de la décision qu'a prise le gouvernement en juin 1987, dans le contexte de la réforme fiscale, d'abandonner tout le programme des actions accréditives sans le remplacer par quoi que ce soit.

Par suite des pressions croissantes qu'ont exercées à la Chambre les partis d'opposition et ailleurs les localités touchées et des coalitions formées d'éléments les plus divers en vue de rétablir ces programmes d'une façon qui soit efficace et raisonnable du point de vue de l'utilisation des deniers publics, tout en maintenant le haut niveau de développement et d'activité, le gouvernement s'est graduellement décidé à élaborer les propositions qui figurent dans ce projet de loi.

Il lui aura fallu plus d'un an pour enfin saisir la Chambre à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi visant à mettre en oeuvre le nouveau programme qu'il avait annoncé en juin 1987 pour remplacer celui qu'il venait d'abolir. Compte tenu également de l'effondrement des cours de la Bourse en octobre dernier, il en a résulté une réduction très considérable,

pour ne pas dire désastreuse, de la prospection. Chose intéressante à noter, cette baisse survient en dépit du fait que le prix des métaux de base et des autres métaux qui font l'objet de la prospection minière a en fait énormément augmenté par suite de la relance économique survenue dans les pays industrialisés.

Je tenais à signaler la chose, et à faire savoir à la Chambre que les députés néo-démocrates acceptent ces amendements. Maintenant que j'ai eu le temps de les examiner, je constate qu'ils sont de caractère technique et démontrent que le Sénat a effectivement un rôle utile, quoique excessivement modeste, à jouer dans les affaires de ce genre.

**Des voix:** Bravo!

(La motion est adoptée et les amendements, lus pour la 2<sup>e</sup> fois, sont adoptés.)

\* \* \*

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DES LOIS CONNEXES

### MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-139, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pension du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé et certaines lois connexes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

... Je suis heureux de proposer aujourd'hui la deuxième lecture du projet de loi C-139. Je profiterai de cette occasion pour revenir sur les principes qui sous-tendent les dispositions du projet de loi et pour rappeler à tous les députés les grandes lignes du processus délibéré et de longue haleine de consultation et d'élaboration qui a précédé son dépôt.

[Français]

Le projet de loi vise avant tout à mettre en oeuvre la première étape des propositions de réforme fiscale du gouvernement. Il s'agit de la plus importante refonte du régime fiscal canadien entreprise depuis de nombreuses années, et nous pouvons en être fiers.

Il importe, monsieur le Président, de rappeler que la réforme fiscale fait partie intégrante des politiques économiques du gouvernement annoncées dans le Programme de renouveau économique dévoilé par le ministre des Finances, en novembre 1984. Depuis septembre 1984, nous cherchons à stimuler la croissance soutenue de l'économie et la création d'emplois productifs pour les Canadiens. La réforme fiscale s'inscrit dans notre perspective plus vaste de favoriser le dynamisme, le caractère novateur et la compétitivité de l'économie canadienne.

Avec l'adoption de ce projet de loi, les Canadiens profiteront d'un régime fiscal plus équitable et plus efficace qui répondra aux besoins du Canada moderne et qui aidera les particuliers et les entreprises à relever les défis que pose un monde en constante évolution et une concurrence accrue.